



CEEP

Conservatoire - Etudes

des Ecosystèmes de Provence - Alpes du Sud

Association agréée de protection de la nature dans un cadre régional

QUELIN Lionel
CEEP antenne Alpes du sud
Maison de l'Entreprise
11 allée des Genêts
04 200 SISTERON
Tél. : 04 92 34 40 10
lionel.quelin@ceep.asso.fr

REDACTION ET CONCEPTION DE LIVRETS DU PATRIMOINE NATUREL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



Origine du projet	3
Les Alpes du sud, carrefour de biodiversité.....	3
L'objectif : édition de « livrets du patrimoine naturel des Alpes de Haute-Provence »	4
Un projet coopératif	5
Format et contenu prévisionnels.....	5
La diffusion des livrets	6
La maîtrise d'ouvrage du projet	Erreur ! Signet non défini.
Calendrier	7
Le coût et le plan de financement prévisionnel.....	Erreur ! Signet non défini.

Origine du projet

Initialement inscrit dans la charte départementale de l'environnement du département des Alpes de Haute-Provence sous l'intitulé action 23.2-"Diffusion des inventaires et des préconisations auprès des publics concernés", ce projet est né de la volonté d'informer et de sensibiliser sur l'importante biodiversité du département des Alpes de Haute-Provence.

Ce projet de livrets du patrimoine naturel départemental s'inscrit donc dans cette action et est à l'initiative **de plusieurs associations** (Proserpine, Infloralp, CEEP...) **et organismes** (réserve géologique, conservatoire botanique...) **impliqués dans la connaissance et la conservation du patrimoine naturel local**. Il vise à mieux faire connaître le riche patrimoine naturel départemental en **mettant en commun les connaissances de chacun**.

En cela il répond à différents actions soutenues dans le cadre du FEDER au titre du « domaine 3-3 : Conserver, gérer et valoriser la biodiversité et les paysages » :

- l'animation des réseaux scientifiques et associatifs ;
- la capitalisation, organisation et mise à disposition des connaissances naturalistes et paysagères (notamment au travers de publications et d'éditions).

Pour se faire le projet vise à réaliser une collection de 7 livrets du patrimoine naturel du département des Alpes de Haute-Provence, avec la volonté de valoriser les connaissances accumulées par les structures naturalistes du département (voir liste plus loin) et les différents inventaires (ZNIEFF, Natura 2000).

Suite à plusieurs rencontres le projet a été formalisé et le CEEP est volontaire pour en assurer le portage.

Les Alpes du sud, carrefour de biodiversité

Suite à la convention de Rio (1992), le terme de biodiversité est entré dans le langage courant.

Mais la biodiversité ce n'est pas seulement ce que l'on voit dans les documentaires animaliers tournés dans des pays « exotiques ».

La biodiversité c'est aussi la nature qui est à notre porte... et dans les Alpes de Haute Provence elle est particulièrement riche.

Qui sait que les Alpes de Haute Provence sont sur un « point-chaud » de la biodiversité mondiale ?

Peu de monde sans doute, c'est pourquoi cette collection a pour ambition de faire connaître les richesses naturelles qui font la spécificité de notre département.

- **Un point chaud de biodiversité (Hotspot)** est une zone à fort endémisme¹ et subissant des menaces importantes (développement d'infrastructures, fragmentation des milieux, pression démographique). L'.O.N.G. « Conservation International » (CI) a identifié 34 « points chauds » sur terre et **le département des Alpes de Hautes Provence est inclus dans celui du « bassin méditerranéen »**.
- **Dans son programme Global 200** le W.W.F. a identifié au niveau mondial 238 écorégions prioritaires pour la conservation de la biodiversité. Tout comme pour les « points chauds », les Alpes de Haute-Provence font également partie de l'écorégion « bassin méditerranéen » caractérisée par des caractéristiques environnementales propres (climat méditerranéen), sa diversité en espèces, son fort endémisme et ses menaces.

¹ Groupe biologique uniquement présent dans une région géographique donnée.

Les Alpes de Haute Provence c'est également :

- Un carrefour biogéographique entre les Alpes et la Méditerranée avec une formidable diversité de milieux naturels.
- 3 000 espèces de flore dont 2 477 espèces indigènes (CBNA, INFLORALHP, 2006), ce qui place le département dans les 4 plus riches de France.
- Environ 200 plantes endémiques ou sub-endémiques (qu'on ne trouve dans le monde que sur le département et les régions limitrophes) dont 3 endémiques strictes présentes uniquement dans les gorges du Verdon.
- 210 espèces de papillons sur les 260 espèces présentes en France.
- Un patrimoine géologique de portée internationale avec une réserve naturelle sur 1/3 du département.
- Plus de la moitié du département reconnu comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- 21 sites d'intérêt communautaire au titre du réseau européen Natura 2000,
- ... et bien d'autres choses à faire découvrir.

L'objectif : édition de « livrets du patrimoine naturel des Alpes de Haute-Provence »

Dans le cadre de ce projet il est proposé de rendre compte d'une petite part de la biodiversité du département par la réalisation d'une collection de 7 livrets comprenant un livret départemental et 6 livrets traitant plus spécifiquement de territoires. Ces ouvrages sont destinés à un large public, l'objectif est de faire connaître le patrimoine naturel d'une région à ses habitants et à ses visiteurs en faisant ressortir ce qui en fait l'originalité, l'intérêt et la fragilité.

Pour cela il vise avant tout à valoriser les connaissances des structures naturalistes citées plus haut ainsi que les inventaires issus des ZNIEFF et des études Natura 2000.

Ils pourront ainsi constituer des **documents de communication permettant d'appuyer les politiques de conservation telles que la politique Espaces Naturels Sensibles du département.**

Il s'agit donc d'un **outil d'information** destiné à la fois à :

- une appropriation locale pour une meilleure connaissance, par les habitants et les municipalités, des richesses de leur patrimoine naturel ;
- une information des visiteurs qui sont à la recherche d'un tourisme de nature et pour qui ces guides permettront de connaître les spécificités du département ;
- l'accompagnement des politiques de gestion et de conservation du patrimoine naturel.

Un projet coopératif

La conception des livrets du patrimoine naturel est avant tout "coopératif".

**Il associera les principaux acteurs de la connaissance
du patrimoine naturel départemental.**

Les acteurs de la connaissance du patrimoine naturel départemental identifiés pour participer à la réalisation de ces livrets sont :

- les associations Proserpine (papillons), Infloralhp (flore), ICAHP (coléoptères), GCP (chauves-souris), LPO (oiseaux), CEEP (vertébrés),
- les organismes publics tels que le Conservatoire Botanique National Alpin (flore et végétation), les Réserves géologiques de Haute-Provence et du Luberon, le Parc National du Mercantour, les Parc Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon,
- des naturalistes locaux, non affiliés à l'une ou l'autre association, qui pourront être invités si nécessaire.

Un comité de rédaction, associant ces partenaires techniques et les partenaires financiers potentiels du projet (Conseil Général des Alpes de Haute-Provence, Région PACA, DIREN), sera constitué afin de préciser la ligne rédactionnelle globale puis les sujets abordés dans chacun des livrets en fonction des spécificités territoriales.

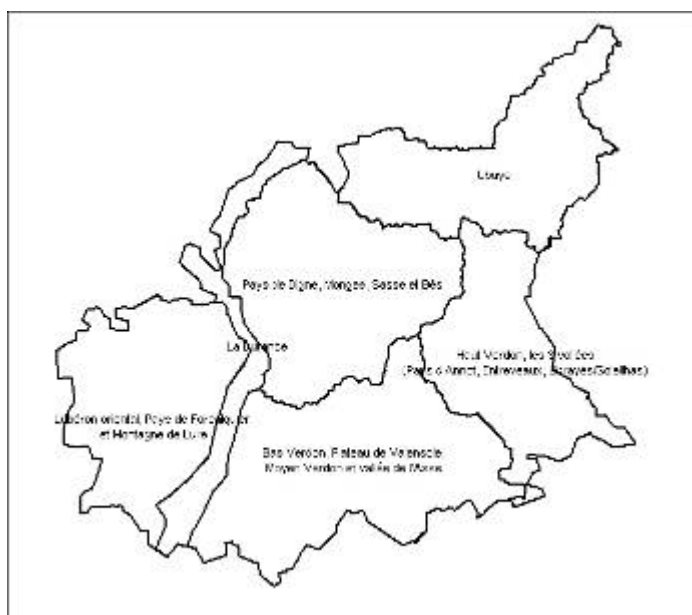
Format et contenu prévisionnels

La collection « Patrimoine naturel des Alpes de Haute Provence » sera composée de 7 livrets comprenant **6 « livrets territoriaux » et d'un « livret départemental ».**

1 livret départemental :

Il présentera les spécificités de la biodiversité départementale, les différentes unités territoriales, les enjeux et les risques, il permettra d'expliquer les différents zonages environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF, ENS...).

6 livrets territoriaux (découpage prévisionnel, susceptible de modifications) :



1. Lubéron oriental, Pays de Forcalquier et Montagne de Lure.
2. Vallée de la Durance.
3. Pays de Digne, Monges, Sasse et Bès
4. Bas Verdon, Plateau de Valensole, Moyen Verdon et vallée de l'Asse.
5. Ubaye
6. Haut Verdon, les 3 vallées (Pays d'Annot, Entreveaux, Ubrayes/Soleilhas).

Format :

15 X 21cm

Total : 16 à 20 pages + 4 pages de couverture.

Découpage prévisionnel :

- Titre : Accroche territoriale.
- Editorial, introduction et localisation.
- Cadre général : Description du paysage, milieu physique (plus ou moins développé en fonction de l'intérêt).
- Le patrimoine naturel : Les écosystèmes et espèces associées, le patrimoine géologique.
- Le « terroir » (agriculture, patrimoine culturel) : Des activités humaines adaptées aux caractéristiques naturelles.
- La conservation du patrimoine naturel : présentation d'actions démonstratives.
- Conclusion et informations pratiques (contributeurs et adresses utiles).

Ligne rédactionnelle :

- On fera ressortir les caractéristiques, les richesses et les spécificités de chaque territoire.
- Pour chaque livret (ou sous-partie de livret), on cherchera une « accroche » comme par exemple un habitat sensible, un site remarquable, la découverte d'une espèce inconnue...
- Pour la présentation des espèces on développera 2 niveaux d'approche en présentant les espèces rares emblématiques mais également les espèces phares caractéristiques du territoire (faciles à observer pour le grand public).
- Pour le volet « terroir » on mettra en avant des activités humaines ou des aspects culturels ou architecturaux qui ont un lien étroit avec le patrimoine naturel (EX : le lien entre l'agriculture du plateau de Valensole et la présence de l'Outarde canepetière).
- Pour la partie « conservation du patrimoine naturel » on mettra également l'homme au cœur de l'action en mettant en avant des actions favorables à la biodiversité.
- La rédaction de ces livrets utilisera un vocabulaire grand public.
- Une grande richesse iconographique sera recherchée (dessins et photos).

Dessins et photos :

Chaque livret comprendra :

- 1 carte du territoire (aquarelle ou carte retravaillée à l'ordinateur)
- Des dessins (au crayon ou aquarelles).
- Des photos : leur nombre est indéterminé mais elles constitueront une part importante des illustrations.

La diffusion des livrets

Chaque livret sera produit à 4 000 exemplaires environ.

Edition d'un « coffret collector » :

Entre 600 et 800 exemplaires de chaque livret seront prélevés pour être rassemblés dans un coffret.

Organisation

Le travail du CEEP :

Le CEEP assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Il s'appuiera ainsi sur sa connaissance du patrimoine naturel départemental (développée notamment dans le cadre de l'élaboration des ZNIEFF) et associera les personnes et organismes ressources.

Concrètement le CEEP sera chargé de :

- l'animation du comité de rédaction,
- la recherche d'informations auprès des partenaires et dans la bibliographie,
- la définition du sommaire et du contenu des livrets,
- l'accompagnement du rédacteur,
- la relecture et la validation des textes,
- la recherche et la réalisation de photos,
- la validation de la maquette et des livrets avant impression.

Le travail du prestataire :

La présente consultation porte sur les éléments suivants :

- Ecriture – réécriture des textes.
- Conception éditoriale.
- Proposition de choix d'illustrations (photos et dessins).
- Proposition d'illustrateurs, commande et suivi.
- Conception graphique de la maquette de base et mise en page des livrets.
- Recherche d'imprimeur certifié Iso 14001 et label Imprim'vert.
- Suivi de fabrication.

Réunions

En dehors des échanges téléphoniques et électroniques, il est prévu 3 réunions de travail avec le CEEP et 3 réunions du comité de rédaction.

Calendrier

Le temps de travail pour la réalisation des livrets est de maximum 2 ans à compter de la première réunion du comité de suivi.